

TARIFS APPLICABLES AU SERVICE COMMUN D'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES MERCREDIS SUR LE SITE DE L'ALSH LA TREILLE (81500 LUGAN) A COMPTEUR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

A compter du 1^{er} septembre 2018, pour le service commun d'accueil périscolaire les mercredis sur le site de l'ALSH La Treille à Lugan, les tarifs applicables sont les suivants :

Prestations de base	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche
Quotient familial *	< 500 €	500 € à 699 €	700 € à 899 €	900 € à 1099 €	>1099 €
Journée	2,40 €	3,40 €	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Demi-journée	1,20 €	1,70 €	3,50 €	4,25 €	5,00 €
Repas	4,30 €				
Plateau repas dans le cadre d'un PAI	11 €				

Prestations particulières		1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche
Sortie ou (mini) séjour ou stage	Catégorie 1	5,00 €/jour	6,00 €/jour	9,20 €/jour	11,70 €/jour	14,00 €/jour
	Repas	4,30 €				
	Catégorie 2	15 €/jour	18,30 €/jour	29,30 €/jour	34,30 €/jour	40,00 €/jour

Conditions spécifiques	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche
Absence non signalée	Tarif de la prestation réservée				
Dépassement horaire (retard)	3,75 € par ¼ d'heure entamé				

* Pour le calcul des tranches tarifaires, les familles n'étant pas allocataires auprès de la CAF, de la MSA ou autre organisme doivent fournir l'ensemble des éléments permettant le calcul du quotient familial. A défaut, la tranche la plus haute sera appliquée.

DELAIS ET TARIFS POUR LES ANNULATIONS *		
1	Au plus tard le lundi avant 10h pour le mercredi suivant	0 €
2	Passé le délai fixé au point 1	Paiement de la prestation

* Se référer au règlement intérieur article 1.4 annulations.

Délibéré et approuvé par le Conseil Communautaire dans sa séance du 12 juillet 2018

Le Président



Jean-Pierre BONHOMME



